

INFORMATIONS STATUTAIRES ET GENERALES	
Intitulé du poste	Jardinier
Filière(s)	Technique
Cadre(s) d'emploi(s) et catégorie(s)	C
Grade(s)	Adjoint technique Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
Horaires	36 heures hebdomadaire (horaires de travail annualisés)
Astreintes (si oui, précisez le type et la fréquence)	Astreinte technique espaces verts niveau 1 <u>ou</u> astreinte de viabilité hivernale
Détention du permis (obligatoire/facultatif)	oui
Localisation	50 route du Pavé des Gardes 92 310 Sèvres

MISSION DU SERVICE ET CONTEXTE
<p>La Direction territoriale ouest est l'une des directions de proximité de la direction générale des services techniques qui recouvre plus spécifiquement les villes de Sèvres, Ville d'Avray, Marnes La Coquette et Chaville.</p> <p>La Direction a pour mission les thématiques liées à l'espace public de ce secteur, notamment la gestion des parcs et jardins, des déchets, de la propreté, de la voirie et de ses réseaux, de l'assainissement.</p> <p>Le service des parcs et jardins de cette Direction s'occupe de la mise en valeur, de l'entretien, du fleurissement, et de l'arrosage d'une quarantaine d'espaces verts (parcs, jardins, squares, mails...) aux superficies et aux caractéristiques variées dans un environnement fortement urbanisé.</p>

DESCRIPTIF DU POSTE
<p>Placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'équipe des parcs et jardins du secteur attribué, l'agent assure l'entretien des espaces verts et le fleurissement sur un secteur géographique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les obligations réglementaires liées aux sites - Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un programme de travail, - Assurer le jardinage et l'entretien d'espaces verts - Effectuer les plantations, la tonte, l'arrosage, le travail du sol, l'amendement et l'entretien des massifs - Effectuer le désherbage et le ramassage des feuilles - Participer aux travaux de création d'espaces verts

- Assurer la signalisation de toute situation anormale sur le secteur,
- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels, des outils et des produits,
- Relever les incidents et les dysfonctionnements afin d'alerter sa hiérarchie
- Assurer l'entretien de son matériel de travail
- Gérer les déchets produits sur le site et les valoriser dans les filières appropriées
- Assurer le déneigement pendant la période hivernale
- Participer à l'ouverture et la fermeture des parcs

COMPETENCES TECHNIQUES	Niveau requis			
	Notions	Autonomie	Maîtrise	Expertise
Connaissances techniques dans le domaine des espaces verts			X	
Connaissance des végétaux			X	
Connaissance et utilisation du matériel horticole		X		
Connaissance des techniques et du calendrier horticole		X		
Connaissance en techniques et pratiques de gestion différenciée : taille douce, sélection dirigée, techniques alternatives au désherbage chimique, techniques de plantation, tonte ou fauchage, etc.			X	
Fondamentaux et obligations sur les sites historiques, espaces naturels et agricoles protégés		X		
Connaissance en voirie et réseaux divers (VRD)	X			
Techniques de débroussaillage et de désherbage		X		
Connaissances des règles de sécurité		X		

COMPETENCES PROFESSIONNELLES	Niveau requis			
	Notions	Autonomie	Maîtrise	Expertise
Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales	X			
Travail en équipe			X	

Capacité d'adaptation		X		
Réactivité		X		

COMPETENCES RELATIONNELLES	Niveau requis			
	Notions	Autonomie	Maîtrise	Expertise
Sens du service public			X	
Polyvalence		X		
Aisance relationnelle avec différents publics		X		
Sens de l'organisation			X	
Sens du détail		X		
Etre force de proposition	X			

PROFIL

Profil junior avec expériences en stages ou en alternance

Profil expérimenté

NIVEAU DE DIPLÔME MINIMUM REQUIS ET SPECIALITE(S)

CAP ou BEP aménagement et entretien des espaces verts

CONDITION(S) D'EXERCICE DU POSTE

Moyens mis à disposition : Equipements de protection individuelle, véhicule de service (VL), matériel thermique (tondeuse), débroussailleuse, matériel électrique souffleur, taille-haie, matériel d'entretien pour les espaces verts et petit matériel horticole.

Sujétion particulière :

- Travail en extérieur
- Déplacements sur les sites
- Rythme de travail adapté en fonction des saisons ou des impératifs de service
- Utilisation de matériel bruyant et dangereux
- Port de charges lourdes